CdG 50 Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Manche	***ARRÊTÉ n°2022-309*** ***portant prolongation d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de Madame Erika MALET***

NOUS, Jean-dominique BOURDIN, Président du Centre de Gestion de la Manche,

VU, **Le code général de la fonction publique,**

Vu, **l'ordonnance n°2020-351 du 27 Mars 2020** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire,

Vu, **l'ordonnance n°2020-560 du 13 Mai 2020** fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,

Vu, **l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu, **le Décret 2022-122 du 4 février 2022**, prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la Fonction Publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,

VU, **le Décret n° 2013-593 du 05 Juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

VU, le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU, le Décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2ème classe,

VU, notre arrêté n°2017-249 du 03 juillet 2017 portant organisation des concours externe, interne et de 3ème voie d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL principal de 2ème classe,

VU, notre arrêté n°2018-223 du 29 juin 2018 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL principal de 2ème classe,

Vu, notre arrêté n°2020-132 du 3 août 2020 portant réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL Principal de 2ème classe,

Vu, notre arrêté n°2021-189 du 13 juillet 2021 portant réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL Principal de 2ème classe,

VU, la demande présentée par Madame Erika MALET.

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1er : En application des dispositions du code général de la fonction publique, Erika MALET, du fait de son congé de maternité , de son congé parental, et de la période de crise sanitaire demeurera inscrite *jusqu'au 09 février 2026.*

Décret - Ordonnances	Dates de suspension	Nombre de jours décomptés
Congé maternité	Du 12-11-2018 au 03-03-2019	112
Congé parental	Du 4-03-2019 au 11-03-2020	374
Ordonnance 2020-351 du 27 mars 2020	Du 12-03-2020 au 23-07-2020	134
Ordonnance 2020-1694 du 24 décembre 2020	Du 01-01-2021 au 31-10-2021	304
Décret 2022-122 du 4 février 2022	Du 01-11-2021 au 31-10-2022	365
	total	1289

ARTICLE 2 : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera :

* transmise à Madame ***Erika MALET.***
* transmise à Monsieur le Préfet de la Manche.
* affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Manche.

Fait à Saint-Lô, le 12 juillet 2022

Le Président,

Jean-Dominique BOURDIN

Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit :
** d'un recours gracieux devant le Président du Centre de Gestion de la Manche,*
** d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen.*